



Nouvelles législations européennes sur les pesticides : la Commission Environnement (COM ENVI) doit faire des choix !

Le 12/09 la COM ENVI se prononce sur le règlement concernant la mise sur le marché des pesticides . Alors que 81% des français souhaitent une réduction de l'utilisation de ces produits, il est du devoir des eurodéputés français d'adopter une position forte en faveur de la protection de l'environnement et de la santé de leur concitoyens.

Alors qu'un sondage Ifop publié dans le JDD du 09/09/07 révèle que les Français voient dans les pesticides la principale menace¹, qu'il estiment que la limitation de leur utilisation dans l'agriculture serait une priorité et que M. Borloo déclare à la presse qu'un accord global « sur la réduction de l'emploi des pesticides sera trouvé au terme du Grenelle »², c'est au tour de nos représentants européens de se prononcer sur ce dossier majeur des pesticides³.

Les recommandations des ONG. Lors de ce vote nous souhaitons⁴ que les eurodéputés adoptent une position en faveur d'amendements qui permettront de répondre aux attentes de leurs concitoyens. C'est pourquoi nous proposons en ce sens un certain nombre de recommandations⁵ dont les plus importantes concernent :

- la nécessité de mettre la priorité sur la **protection de la santé humaine** notamment en excluant des homologations les pesticides les plus dangereux (soit les cancérigènes, mutagènes, reprotoxiques probables ou possibles, les perturbateurs endocriniens, les pesticides bioaccumulables...)
- la mise en avant de la **substitution** des pesticides par des alternatives plus sûres et la promotion de la **production intégrée** et autres systèmes agricoles sans intrants chimiques
- une meilleure évaluation des synergisants, surfactants... et autre produits rentrant dans la composition des préparations commerciales au regard de leurs effets sur la santé à court et long-terme, de leurs effets cumulatifs, ou cocktail ...
- l'adoption des **principes de précaution et pollueur-payeur** comme principes de base.
- une plus grande **protection des populations dites vulnérables** (enfants, fœtus, femmes enceintes etc.) en interdisant notamment dans certaines zones la pulvérisation de ces produits (dans les écoles, les stades, les airs de jeux...)
- une meilleure **protection des cours d'eau et des écosystèmes** notamment en considérant de manière spécifique les abeilles avec une meilleure évaluation des pesticides
- l'**opposition au système de zonage** de l'Europe tel qu'il est envisagé.

« *Il est du devoir de nos représentants européens, à l'heure où beaucoup reconnaissent désormais la nécessité de changer de système agricole (scientifiques, citoyens, politiques...) et où la prise de conscience des dangers de ces pesticides est la plus forte, de donner un signal fort et rassurant à leur concitoyens. Si l'Europe veut rester un exemple en matière de protection de la santé et de l'environnement, nous ne doutons pas que les eurodéputés français seront prendre les décisions qui s'imposent à eux lors du vote. Nous serons rester vigilants là-dessus et rendre public, le moment venu, les choix qui ont été faits en la matière*» déclare F. Veillerette.

Contact presse

François Veillerette : 06 81 64 65 58 – mdrgf@wanadoo.fr
Nadine LAUVERJAT : 06 87 56 27 54 – mdrgf2@wanadoo.fr

¹ Voir : http://www.mdrgf.org/news/news070909_Sondage_JDD_Pesticides.html

² Voir : http://www.mdrgf.org/news/news070609_Pesticides_grenelle_environnement.html

³ Voir : http://www.mdrgf.org/news/news072105_Pesticides_Legislation_europe.html

⁴ Ainsi que PAN Europe, dont notre Président F. Veillerette est administrateur

⁵ Voir : http://www.mdrgf.org/pdf/Recommandations_VoteENVI_12sept07.pdf